



ARRÊTÉ	N°	202211	0164	PRO
--------	----	--------	------	-----

**Interdiction de stationner et restriction de circulation  
Du 21 novembre au 21 décembre 2022  
Rue Jules Ferry / carrefour rue du Général Leclerc**

Département de l'Eure  
Commune de Saint-Marcel  
55 Route de Chambray  
27950 SAINT-MARCEL

Le Maire de la Ville de Saint-Marcel,

**Vu** le code général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le code de la route,

**Vu** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière et les textes d'application,

**Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

**Considérant** la demande de la société SOGETREL représentée par M. Jérôme BRIGAUD – ZAC des Champs Chouettes – 1 rue des Clos Gilbert 27600 SAINT AUBIN SUR GAILLON concernant des travaux de raccordement en fibre optique rue Jules Ferry et à proximité du carrefour avec la rue du Général Leclerc.

**Considérant** la nécessité de prescrire toutes mesures propres à assurer la sécurité publique.

**ARRÊTE**

**Article 1 :** Le stationnement sera interdit et déclaré gênant aux abords du chantier. La vitesse sur cette voirie sera limitée à **30 Km/h** pendant toute la durée des travaux. La circulation s'effectuera en demi-chaussée en alternat si nécessaire.

**Article 2 :** L'intervention se fera entre le 21 novembre et le 21 décembre 2022. Les travaux seront réalisés entre 9h à 16h.

**Article 3 :** La pose, la gestion et l'entretien de la signalisation appropriée et réglementaire devront être entretenus par la société intervenante.

**Article 4 :** Les contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies, conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 5 :** Monsieur le Maire, Monsieur le Responsable des Services Techniques, l'agent de police municipale, le demandeur, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché, publié au recueil des actes administratifs et dont ampliation sera adressée aux personnes suivantes :

- Monsieur le Commandant divisionnaire de Police, Chef de la C.S.P. Vernon,
- Monsieur le Chef de Corps du CIS Vernon,
- Les services de la SNA Transport, de la SNA Assainissement & de la SNA Environnement

Fait à Saint-Marcel, le 22 novembre 2022



Le Maire,

Hervé PODRAZA